

PROVINCE DE QUÉBEC39^e LÉGISLATURE2^e SESSION**QUÉBEC, LE 6 JUIN 2011**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 6 juin 2011

Aujourd'hui, à quatorze heures trente-cinq minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

- n^o 5 Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.